

**Conseil d'établissement
Séance du 11 mars 2025**

Délibération n°5

**Portant approbation de l'intégration du laboratoire GEC dans l'UMR ISTeP
et de la signature de l'avenant n°2 à la convention de site conclue
entre CY Cergy Paris Université et le CNRS**

*Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement,
Vu la délibération n°5 du conseil de site du 13 octobre 2020 portant approbation de la signature de la convention de site entre CY et le CNRS 2020-2024,
Vu la délibération n°3 du conseil de site du 18 mars 2023 portant approbation de l'avenant n°1 à la convention de site conclue entre CY Cergy Paris Université et le CNRS,*

L'Institut des Sciences de la Terre de Paris (ISTeP) est une Unité Mixte de Recherche (UMR 7193) dont Sorbonne Université et le CNRS sont tutelles. Ce laboratoire a pour principales thématiques de recherche la rhéologie de la croûte et de la lithosphère, la dynamique des bassins sédimentaires, des chaînes de montagnes et des marges continentales, les biominéralisations comme traceurs des environnements actuels et fossiles, marins et terrestres, et la dynamique planétaire vue par la pétrogéochimie. Une partie de l'activité concerne également les propriétés physico-chimiques des matériaux naturels (minéraux, magmas) ainsi que les aléas naturels (sismiques, gravitaires et volcaniques). Les recherches s'appuient sur une approche allant du terrain à la modélisation numérique thermomécanique en passant par l'analyse via des outils variés (spectromètres, microsondes, MEBs, DRX, RockEval, logiciels de traitement sismique et de SIG...).

Le laboratoire « Géosciences Environnement Cergy » (GEC) développe des recherches dans le domaine des sciences de la Terre suivant trois axes forts : la tectonique – géodynamique, la pétrophysique – géomécanique, et l'environnement. Sa spécificité est l'approche multi-échelles de la déformation et de l'altération au sens large des roches, qui va du terrain et de l'analyse de structures géologiques à grande échelle jusqu'à l'étude quantifiée des microstructures en passant par la modélisation analogique, la simulation numérique et la mesure physique en laboratoire. Les champs d'application de cette recherche concernent l'évaluation de la qualité des réservoirs en vue de la gestion et exploitation des ressources (géothermie, aquifères), du stockage (déchets, CO₂, chaleur) en milieu naturel, de la dégradation des matériaux du patrimoine bâti, et des changements à grande échelle (évolution de la croûte et des marges).

Les approches naturalistes, expérimentales et quantitatives des deux unités sont tout à fait complémentaires. Ainsi, l'ISTeP et le GEC collaborent depuis de nombreuses années, via des projets communs, des collaborations formelles et informelles, et des co-encadrements de thèses.

Depuis 2022, les deux unités se sont rapprochées afin de constituer un laboratoire unique conservant la dénomination ISTeP. Cette nouvelle structure souhaite mener un projet d'organisation commune basée sur des équipes de recherche inter-sites aux actions et domaines de recherche complémentaires. À la suite de cette fusion, une nouvelle équipe a vu le jour au sein de l'ISTeP -

l'équipe Pétrophysique des Réservoirs et des Interfaces, Structures, géo-Matériaux et géo-Environnement (PRISME).

Au-delà de la convergence des champs disciplinaires représentés au sein de l'UMR ISTeP, l'intégration du laboratoire GEC à ce projet est également l'occasion d'accroître sa visibilité et de permettre une mutualisation des outils et plateformes.

Pour faire suite à l'avis favorable de Sorbonne Université et du CNRS et selon la réglementation en vigueur, l'intégration de l'unité de recherche GEC dans l'UMR ISTeP à partir du 1^{er} janvier 2025 est soumise à l'approbation du conseil d'établissement.

L'intégration de l'unité de recherche GEC au sein de l'UMR ISTeP doit se matérialiser dans la liste des unités annexée à la convention de site conclue entre CY Cergy Paris Université et le CNRS jusqu'au 1^{er} janvier 2026. L'approbation de la signature de cet avenant est donc également soumise au conseil d'établissement.

Après en avoir délibéré :

<u>Vote</u>	
Nombre de membres en exercice : 43	Pour : 29
Nombre de membres présents : 16	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 13	Abstention : 0
Membres absents et non représentés : 14	Non-participation : 0

Article 1er :

Le conseil d'établissement approuve l'intégration de l'unité de recherche GEC dans l'UMR ISTeP à partir du 1^{er} janvier 2025.

Article 2 :

Le conseil d'établissement autorise la signature de l'avenant n°2 à la convention de site conclue entre CY Cergy Paris Université et le CNRS tel qu'annexé à la présente délibération.

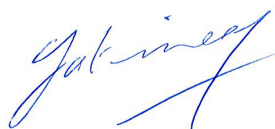
Article 3 :

La présente délibération sera transmise au recteur de la région académique d'Ile-de-France, chancelier des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Article dernier :

Le directeur général des services et l'agent comptable de l'université sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le président de CY Cergy Paris Université,



Laurent GATINEAU

Transmise au rectorat le : 14 mars 2025

Publiée le : 14 mars 2025

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

AVENANT N°2 A LA CONVENTION
2020-2024
ENTRE CERGY PARIS UNIVERSITE
ET
LE CNRS

- VU** *la convention 2020-2024 entre CY Cergy Paris Université et le CNRS approuvée le 13 octobre 2020 par le conseil de site de CY Cergy Paris Université*
- VU** *l'avenant n°1 à la convention 2020-2024 entre CY Cergy Paris Université et le CNRS signé le 23 décembre 2022 ;*
- VU** *la décision du conseil du laboratoire GEC en date du 13 janvier 2023 approuvant la fusion avec l'ISTeP ;*

Entre

CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ,

Établissement Public à Caractère Scientifique, culturel et Professionnel,
dont le siège est situé 33 Bd du Port 95011 Cergy-Pontoise cedex, France
SIRET 130 025 976 00015 / Code APE/NAF : 85.42Z Enseignement supérieur
Représentée par son Président, Monsieur Laurent GATINEAU

Ci-après désignée sous le terme « CY »
D'une part,

Et

Le Centre National de la Recherche Scientifique, Établissement Public à Caractère Scientifique
et Technologique,
Dont le siège est 3 rue Michel, 75794 PARIS cedex 16,
Représenté par son Président-Directeur général, Monsieur Antoine PETIT

Ci-après dénommé « CNRS »
D'autre part.

Ensemble ci-après désignés « les Parties ».

Les Parties conviennent ce qui suit :

ARTICLE 1 - Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet la modification de l'annexe « Liste des unités » de l'avenant n°1 à la convention de site entre CY Cergy Paris Université et le CNRS susvisé afin d'y ajouter

ARTICLE 2 : Modification de l'annexe « Liste des unités »

Les Parties conviennent de remplacer l'Annexe de l'avenant n°1 à la Convention initiale par l'Annexe du présent avenant.

ARTICLE 3 : Entrée en vigueur

Le présent avenant entre en vigueur à la date de signature de l'ensemble des Parties.

En deux exemplaires originaux, à Cergy, le

Pour CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ

Pour le CNRS

M. Laurent GATINEAU, Président

**M. Antoine PETIT, Président-
Directeur général**

ANNEXE : Liste des unités

A. Liste des unités dont les seules tutelles principales sont le CNRS et l'Université CY.

Institut principal	Code Unité	Sigle	Intitulé	Directeur ou Directrice	Tutelles principales	Tutelle secondaire	Mandataire unique
INP	UMR8089	LPTM	Laboratoire de Physique Théorique et Modélisation	AVAN Jean	CNRS / CY	-	CNRS
INSHS	UMR8184	THEMA	Théorie économique, modélisation et applications	DANAN Eric	CNRS / CY	ESSEC	CY
INSMI	UMR8088	AGM	Analyse, géométrie et modélisation	DEROIN Bertrand	CNRS / CY	-	CNRS

B. Liste des unités dont le CNRS, l'Université CY et une institution non signataire de la convention sont tutelles. La désignation du mandataire uniquement est faite sous réserve de l'accord de toutes les tutelles de l'unité.

Institut principal	Code unité	Sigle	Intitulé	Directeur ou Directrice	Tutelles principales	Tutelle secondaire	Mandataire unique
INC	UMR8587	LAMBE	Laboratoire Analyse, Modélisation et Matériaux pour la Biologie et l'Environnement	DANIEL Régis	CY / UEVE	CNRS	UEVE
INS2I	UMR8051	ETIS	Equipes Traitement de l'Information et Systèmes	GROZAVU Nistor	CNRS / CY / ENSEA		CY
INSHS	UMR8183	CESDIP	Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales	DE MAILLARD Jacques	CNRS / CY / MINISTERE JUSTICE / UVSQ		CNRS
INSHS	UMR9022	HERITAGES	Héritages : Patrimoine(s), Culture(s), Création(s)	DASSIE Véronique	CNRS / CY / MINISTERE CULTURE		CNRS
INSIS	UMR8029	SATIE	Systèmes et Applications des Technologies de l'Information et de l'Energie	KHATIR Zoubir	CNAM / CNRS / CY / ENS PARIS-SACLAY / UNIV PARIS-SACLAY	ENS RENNES / UNIV GUSTAVE EIFFEL	A désigner
INSU	UMR8112	LIRA	Laboratoire d'Instrumentation et de Recherche en Astrophysique	MAKSIMOVIC Milan	Observatoire de Paris-PSL - CNRS - Sorbonne Université - Université Paris Cité - Université de Cergy-Pontoise		Observatoire de Paris

C. Liste des structures dont le CNRS est tutelle principale et CY tutelle secondaire

Institut principal	Code unité	Sigle	Intitulé	Directeur ou Directrice	Tutelles principales	Tutelle secondaire	Mandataire unique
INC	UMR8076	BioCIS	Biomolécules : conception, isolement, synthèse	ALAMI Mouad	NCRS / UNIV PARIS-SACLAY	CY	CY pour l'équipe « Laboratoire de Chimie biologique » et Univ Paris-Saclay pour les autres équipes
INSU	UMR636	IPSL	Institut Pierre- Simon Laplace	VAUTARD Robert	CEA / CNRS / ECOLE POLYTECHNIQ UE / ENPC / IRD / SORBONNE UNIV / UNIV PARIS-SACLAY / UVSQ	CNES / CY / EDF / ENS- PSL / EPHE / MNHN / UNIV PARIS CITE / UPEC	CNRS
INSU	UMR7193	ISTEP	Institut des sciences de la Terre de Paris	LABROUSSE Loïc	CNRS / Sorbonne Université	CY	À désigner